

llement
ous con-
eux en-
pour la
ous faire
, après
sainteté
ière de
oncluait
onc soin
disciples
amanda-
par les
metipsos
unius, in
ce que
garde à
ons, ce
es exer-
de nos
Religion
C'est à
urs, qui
ruction
proposer
e Jubilé
idérées,
rement,
econde-
urt à la
ce que
C'est
en quoi
est l'es-

prit ; ce sera la première partie : ce qu'il faut faire pour gagner cette indulgence, et quelles dispositions nous y devons apporter ; ce sera la seconde partie : enfin quels effets salutaires doit produire en nous cette indulgence, et quels fruits nous en devons retirer ; ce sera la conclusion. Daigne le ciel seconder le zèle qui m'anime, et puissiez-vous bien apprendre à ne pas perdre un avantage si précieux ! Adressons-nous pour cela à Marie, et disons-lui : *Ave.*

PREMIERE PARTIE.

QU'est-ce, Chrétiens, que l'indulgence du Jubilé ? Le Jubilé dans l'ancienne loi était une année de rémission et de grace pour le peuple de Dieu. Nous en voyons l'origine et l'institution dans le vingt-cinquième chapitre du Lévitique, où Dieu ordonna à Moïse qu'en même temps que les Prêtres, qui devaient lui succéder dans le ministère, auraient fait l'ouverture de cette année sainte, on publierait une rémission générale pour tous les enfans d'Israël ; c'est-à-dire, que tous les esclaves seraient mis en liberté, que tous les propriétaires rentreraient dans la possession des biens qu'ils avaient aliénés : que tous ceux qui avaient contracté des dettes, en seraient déchargés ; et cela, dit l'Écriture, parce que c'était l'année du Jubilé : *Ipsa est enim Jubilæus.* (Levit. c. 25.) Mais ce n'était là après tout, pour me servir du terme de saint Paul, que l'ombre des biens à venir. Ce Jubilé si mémorable parmi les Hébreux, n'était que pour servir de figure, et que pour nous